

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 25 septembre 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme JARRY Alice donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. LOR Jean-Michel
Mme BRIANCEAU Aline

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme MARECHAL Laëtitia est élue secrétaire de la séance.

OBJET : Fonds de concours 2024 - Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a décidé de l'octroi d'un fonds de concours à la commune de l'Aiguillon sur Vie, par délibération communautaire du 18/07/2024, d'un montant de 27 579,52 €.

Monsieur le Maire propose alors d'utiliser cette opportunité financière afin de contribuer au financement de :

- | | | |
|--|---------------------|----------------|
| - Pompe à chaleur vestiaires football | montant des travaux | 20 938,60 € HT |
| - Système climatiseur réversible local 2 rue des fiefs | montant des travaux | 35 464,60 € HT |

Le financement serait le suivant :

Coût global 56 403,20€ HT

- | | |
|--|-------------|
| • Fonds de concours Communauté d'Agglomération | 27 579,52 € |
| • Autofinancement communal | 28 823,68 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre) :

- **Approuve** la mise en place du fonds de concours 2024 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- **Approuve** le projet de financement du fonds de concours pour les travaux énumérés ci-dessus, évalués à 56 403,20 € HT,
- **Sollicite** la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'octroi du fonds de concours pour un montant de 27 579,52 €,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 02 OCT. 2024
Publié et/ou notifié le

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 02/10/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

